



La nouvelle organisation de la production d'eau potable du Bassin Rennais

**Communauté de l'Eau Potable
Journée d'information**

**Gestion des services d'eau potable et politique tarifaire
1^o décembre 2011**

Vincent PITOIS Directeur Général

Syndicat Mixte de production d'eau potable du Bassin Rennais

vpitois@smpbr.fr

SMPBR

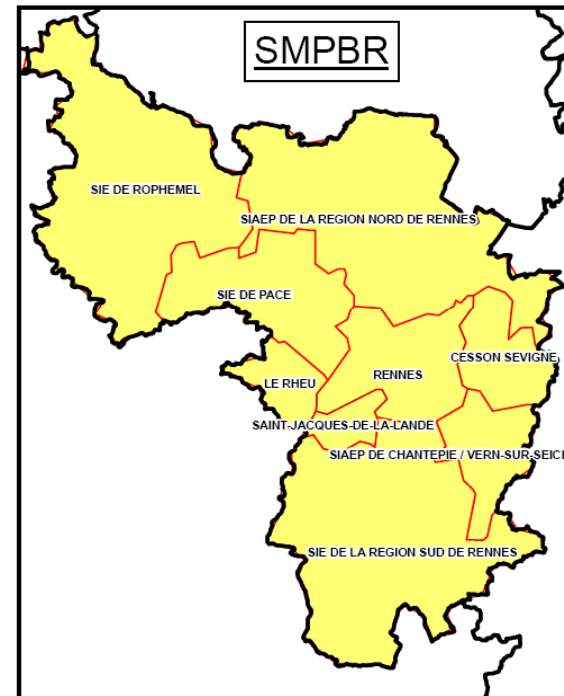
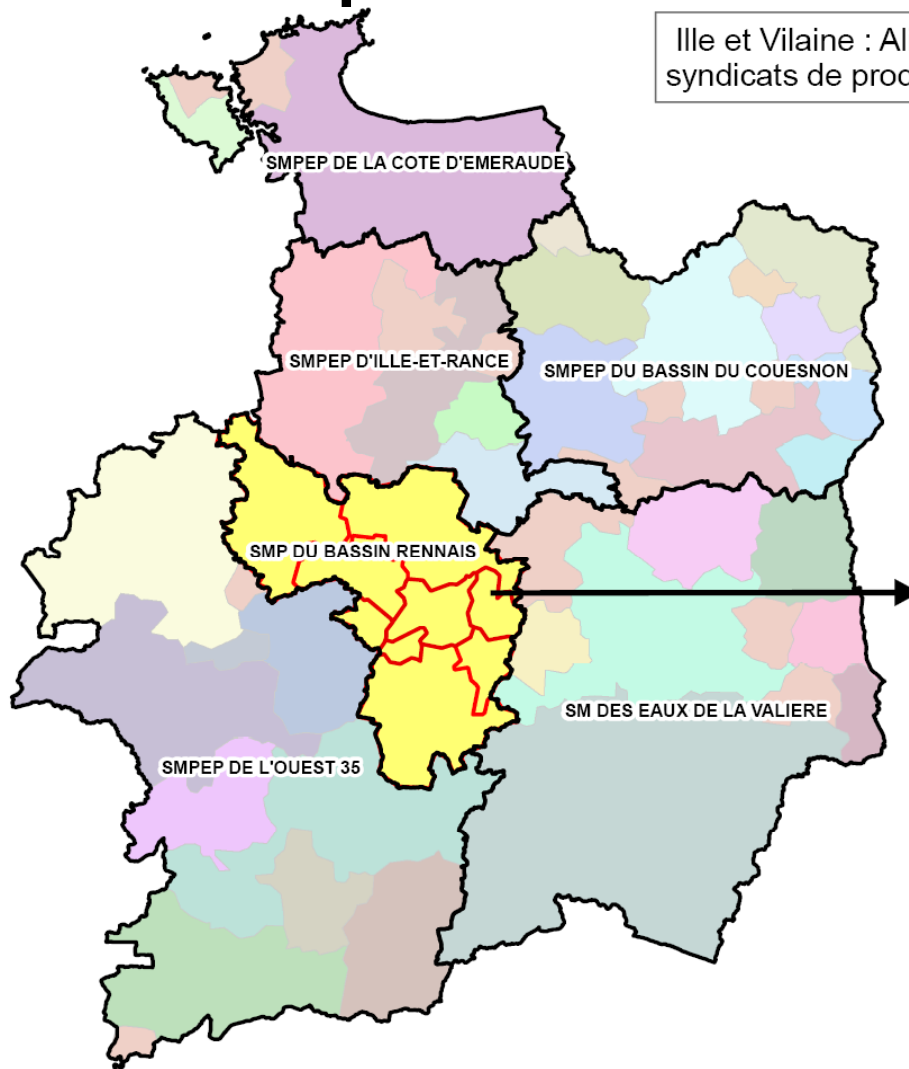
Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais

- Un syndicat mixte à la compétence renforcée depuis le 1^{er} janvier 2011
- Production, transport d'eau potable jusqu'au collectivité distributrice
- Assistance des collectivités membres dans la compétence distribution
- Adhérent du Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine
- Assure la satisfaction de 40% des besoins départementaux



Le SMPBR dans l'organisation départementale de l'eau

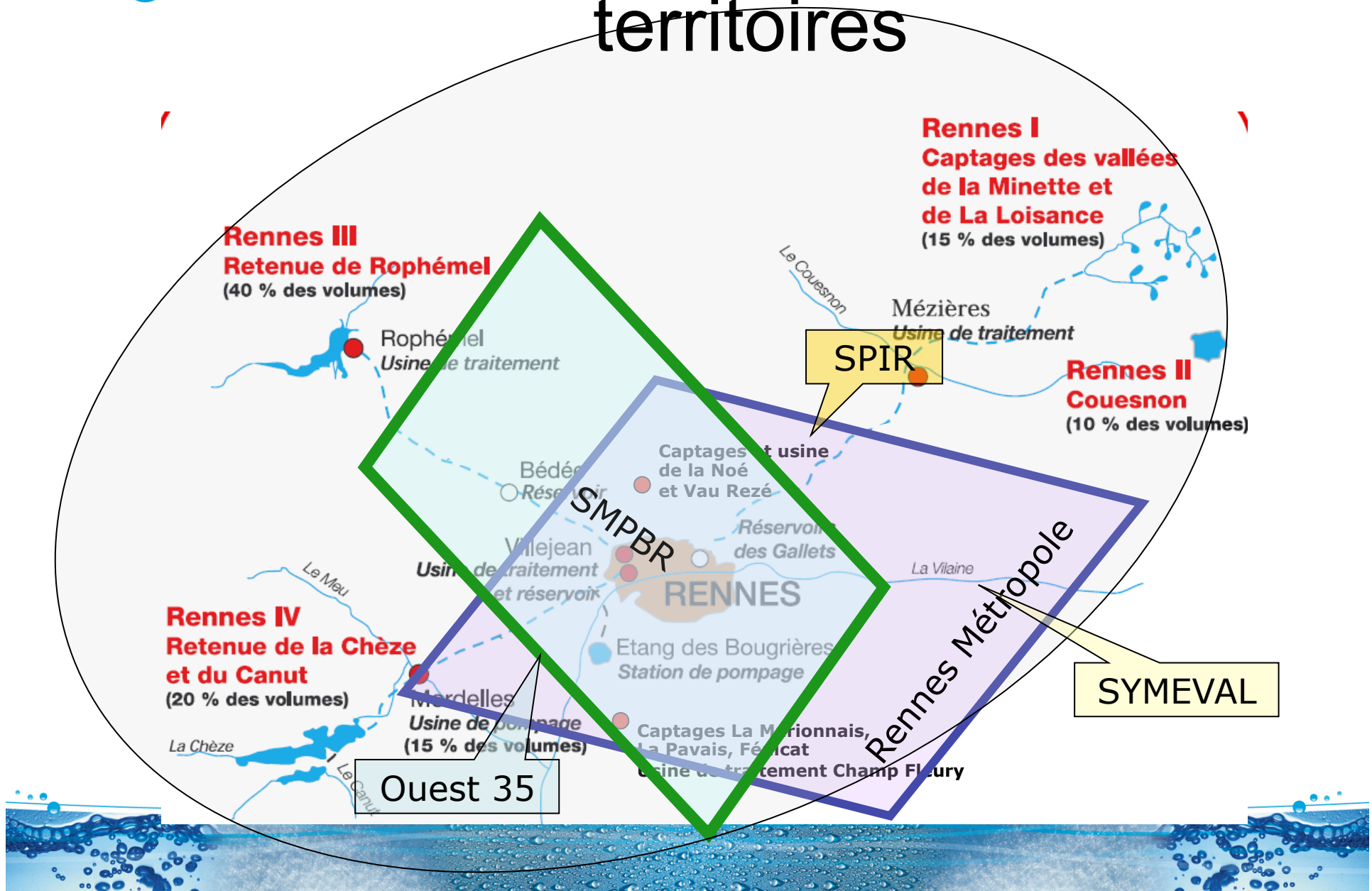
Ille et Vilaine : Alimentation en Eau Potable (AEP)
syndicats de production et syndicats de distribution



0 5 10 20
Kilomètres

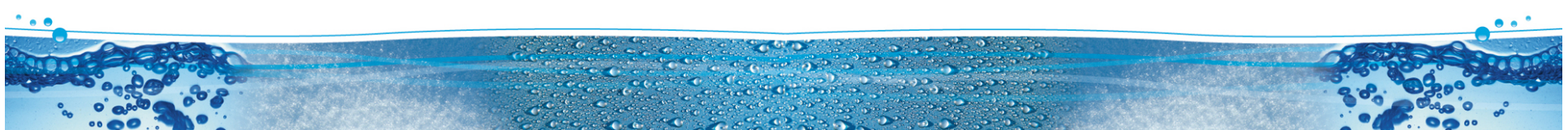
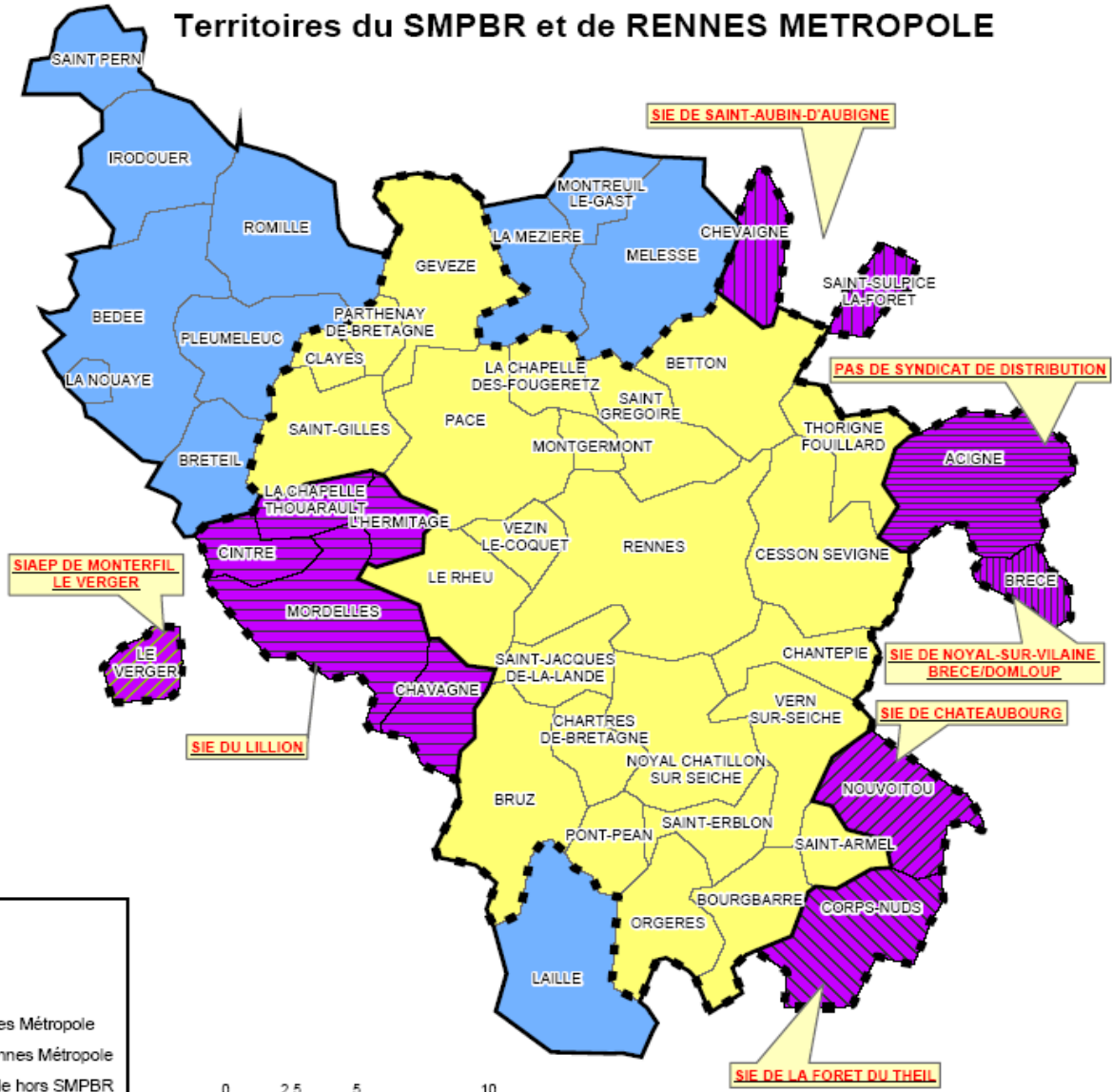
© Copyright - IGN - Paris 2004 - Reproduction interdite
Sources : Bd Carto
© Copyright - Ville de Rennes
© Copyright - SMPBR
Carte imprimée le 06/03/2010

SMPBR: ressources et territoires





Territoires du SMPBR et de RENNES METROPOLE





Pourquoi

- **D'abord une actualisation des statuts:**
 - Anciennement, notamment: maîtrise d'ouvrage et exploitation des nouvelles infrastructures de production et de transport
 - Mettre de la cohérence avec la gestion des infrastructures existantes
- **Des nouvelles infrastructures, facteurs déclenchants :**
 - Usine de Mézières sur Couesnon, interconnexions Chantepie-Vern, SIAEP Sud
- **Assurer une continuité de service**
 - entre les lieux de production et les collectivités compétentes en distribution
- **Un portage Ville de Rennes juridiquement discutable**
 - Jurisprudence
 - Observations de la Chambre Régionale des Comptes
 - Mis en évidence par les financeurs





Pourquoi pas

- Rennes Métropole
 - Une cartographie du SMPBR et de ses ressources incohérente avec celle de RM
 - Le caractère figé des ressources en eau
 - L'existence d'une organisation départementale cohérente avec les réalités hydrauliques, pour lesquelles le territoire de RM est partitionné selon 4 des 6 syndicats mixtes de production
- La distribution
 - Un autre débat (lieu, opportunité)
 - La proximité de service
 - Pas à l'ordre du jour en terme de compétence





Les objectifs

- Mettre en œuvre le schéma de desserte du bassin rennais (délibération 2006) intégré dans le schéma départemental
- Optimiser la gestion de toutes les ressources en eau potable
- Assurer la continuité de la production des lieux de production aux collectivités distributrices
- Vers une tarification unique de la production d'eau potable
- L'égalité de traitement des collectivités membres





La faisabilité

- Une étude confiée au cabinet CALIA Conseil
- L'objet du transfert
- Une procédure en trois temps:
 - Délibération du SMPBR
 - Avis des collectivités membres
 - Prise de compétence effective
- Les incidences budgétaires
- La poursuite des contrats de DSP
- Le personnel





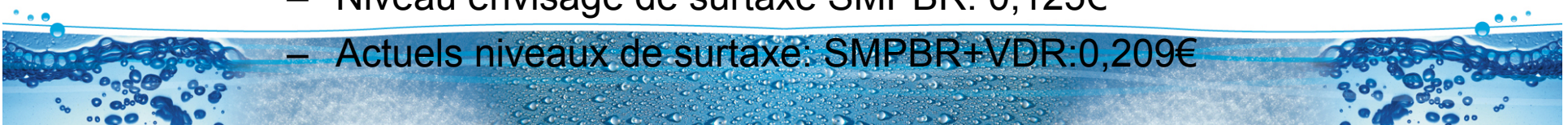
Les Biens transférés

- La Ville de Rennes
 - Rennes 1,2,3,4,5
 - Usines, Barrage, Réservoirs, Aqueducs, Périmètres de Protection, Canalisations de ceinture et d'interconnexion
- Le syndicat Nord de Rennes
 - Captages, usine de traitements, réservoirs, canalisations de transport, périmètre de protection
- Le syndicat Sud de Rennes
 - Captages, usine de traitements, réservoirs, canalisations de transport, périmètres de protection
- Le syndicat de Pacé Vezin Saint Gilles et commune du Rheu
 - Canalisation de transport Rennes-Le Rheu



Les conditions financières et tarifaires

- Un modèle proposé par le bureau d'étude en fonction de la situation financière des collectivités et des niveaux tarifaires (sur la base des CA 2008)
- Suivant le transfert des excédents résultant de la production (sous réserve accords collectivités):
 - Ville de Rennes : 7,1 M€ (89%)
 - SIAEP Sud : 0,22 M€ (25%)
 - SIAEP Nord : 0,14 M€ (15%)
- Suivant les besoins d'investissements (80M€ à 2015)
- Une nouvelle tarification invariante sur le prix actuel de l'eau (sous réserve infra)
 - Niveau envisagé de surtaxe SMPBR: 0,125€
 - Actuels niveaux de surtaxe: SMPBR+VDR:0,209€





Les contrats de DSP

- Un même délégataire actuel pour les trois collectivités productrices
- Scission des contrats de DSP :
 - Distribution / production
- Principe de poursuite des contrats jusqu' à leurs termes
 - Échéances:
 - SIAEP Nord 2011,
 - Ville de Rennes 2014,
 - SIAEP Sud 2020
 - Renouvellement distinct entre distribution et production
- Principe de respect de l' économie général des contrats
 - Ne permet pas d' augmentation de rémunération du délégataire (0,47 €/m³ en 2008)
- Voir les possibilités de coordination, harmonisation, économies d' échelle...





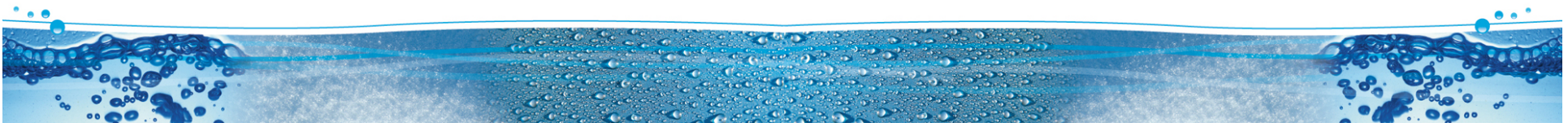
Le SMPBR en 2011

- Une organisation spécifique avec 18 salariés fortement impliqués
 - dans le pilotage des services publics de l' eau
 - dans les opérations de reconquête de la qualité de l' eau
 - dans la maîtrise d' ouvrage des opérations de renforcement et sécurisation de la ressource
- Un budget qui passe de 14 à 48 M€
- Une recette propre de 2,5 M€
- Un programme d' investissement de 64 M€ d' ici 2015
- Un engagement de 0,9 M€ par an en faveur de la protection de la ressource



Quels enjeux pour demain ?

- Projet de réforme de l'intercommunalité au niveau du département Ille et Vilaine (35)
 - Situation actuelle
 - Les syndicats mixtes de production reconnus comme constituant une organisation pertinente
 - Les petits syndicats de distribution appelés à se regrouper
 - L'organisation du SMPBR pertinente: pérennité
- Les échéances contractuelles
 - Prendre en compte les nouvelles possibilités de mode de gestion (SPL)
 - Identifier les opportunités d'intercommunalité de moyens
 - Un choix de mode de gestion moins binaire
 - Définir le mode de gestion le plus proche de l'utilisateur





- Merci de votre attention
- Pour plus d'informations
 - Marc Hervé, Président
 - Vincent Pitois, Directeur Général
 - contact@smpbr.fr
 - 02 23 62 11 35

